ACTE D'ENGAGEMENT SPECIAL
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

Analyse sédiments pour définir la faisabilité d'intervention sur les bras morts de la Dore aval

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur
Elisabeth BRUSSAT
Présidente
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)
Maison du Parc
6 rue du Pont Couvert
Le Bourg
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 8 septembre 2026.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise**)**

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Marché à tranches, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée

3.1. Objet du marché

L'entreprise retenue devra réaliser des prélèvements et analyses de sédiments sur la Dore aval, ses berges et dans certains de ses bras morts répartis sur 4 sites :

- **En tranche ferme : site 1 - bras mort à coté de la confluence Dore / Credogne, site 2 - Bras mort de Noalhat,**
- **En tranche optionnelle 1 : site 3 - Dore et ses berges au niveau de l'Ancien camping de Thiers, site 4 - Dore et ses berges au niveau du seuil du Felet**
- **En tranche optionnelle 2 : 1 prélèvement supplémentaire en lit mineur sur le site 4**

3.2. Contexte

Dans le cadre du programme d'actions qu'il porte, l'Accord de territoire bassin versant de la Dore 2026-2028, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez souhaite définir la faisabilité d'intervention sur les bras morts de la Dore aval. L'amélioration de la qualité écologique de la Dore aval nécessite la restauration du fonctionnement des ses annexes fluviales dont les bras morts et de ces marges alluviales. L'analyse des sédiments constitue un préalable à l'étude de leur restauration.

Etant donné notamment le passé industriel des bassins thiernois et ambertois ; l'analyse des teneurs en métaux lourds, PCB et HAP comparés aux seuils S1, orientera la nature des travaux réalisables pour leur restauration.
Cette opération bénéficie du soutien financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Département du Puy-de-Dôme.

3.3. Contenus de la mission

Localisation des analyses de sédiments à réaliser

1- Bras mort à côté de la confluence Dore / Credogne **(inclus dans tranche ferme)**

Le site se situe sur la commune de Puy-Guillaume (localisation : cf carte ci-dessous)



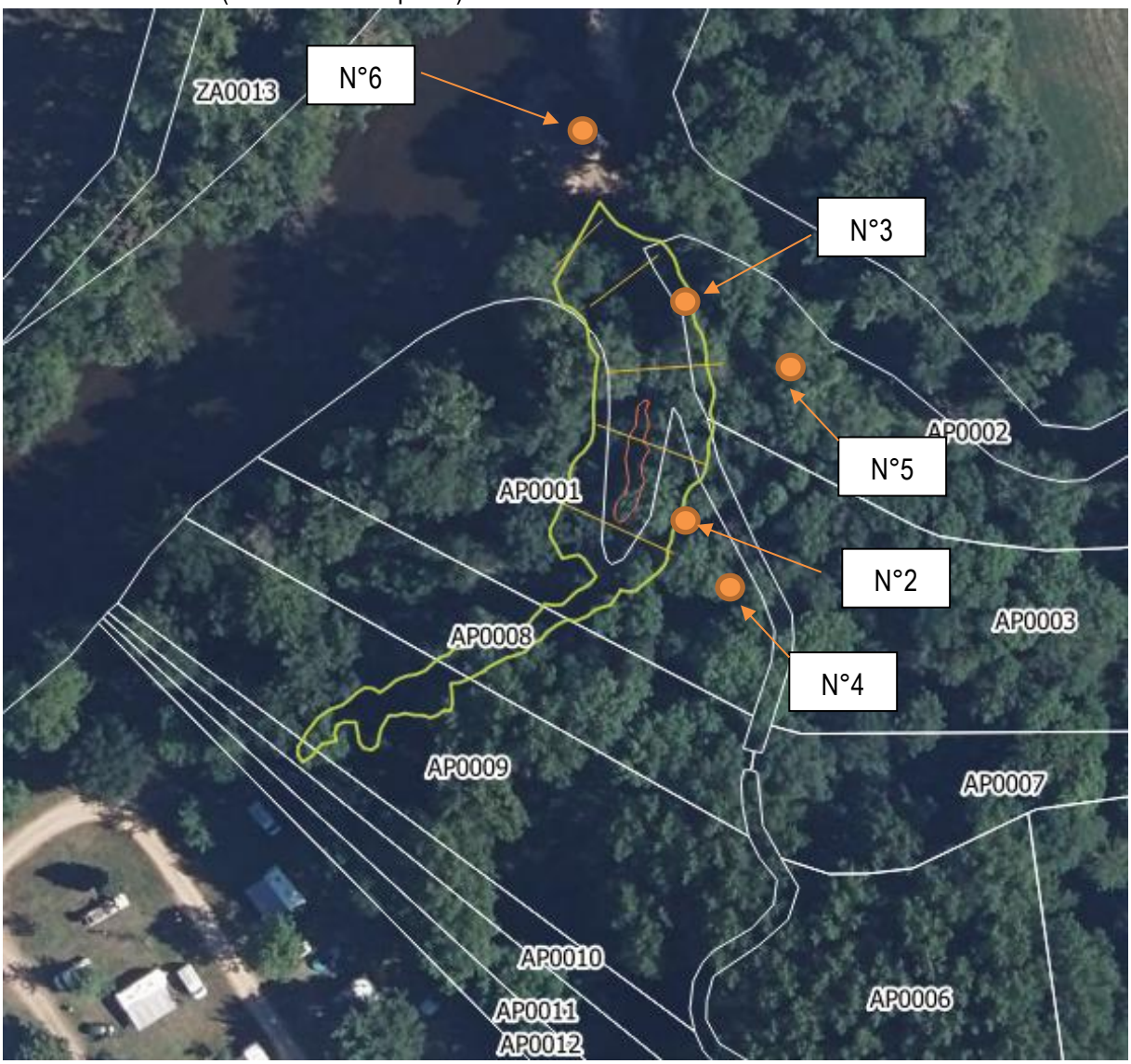
En complément d'une première analyse déjà réalisée dans les sédiments organiques du bouchon aval,
Il s'agira de réaliser 5 prélèvements :

- N°2 : dans les matériaux à terrasser constitutifs de la berge rive droite du bras mort sous la terre végétale (prélèvement dans les matériaux constitutifs de la pente du talus)
- N°3 : dans les matériaux à terrasser constitutifs de la berge rive droite du bras mort sous la terre végétale (prélèvement dans les matériaux constitutifs de la pente du talus)
- N°4 : dans les matériaux constitutifs du terrain (sur lequel des matériaux pourraient être régalés) sous la terre végétale (prélèvement en surface)

- N°5 : dans les matériaux constitutifs du terrain (sur lequel des matériaux pourraient être régalés) sous la terre végétale (prélèvement en surface)
- N°6 : dans le lit mineur de la Dore en aval de la confluence de la Credogne (prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)

Note : la numérotation commence à n°2 car le prélèvement « n°1 » correspond à celui déjà été réalisé.

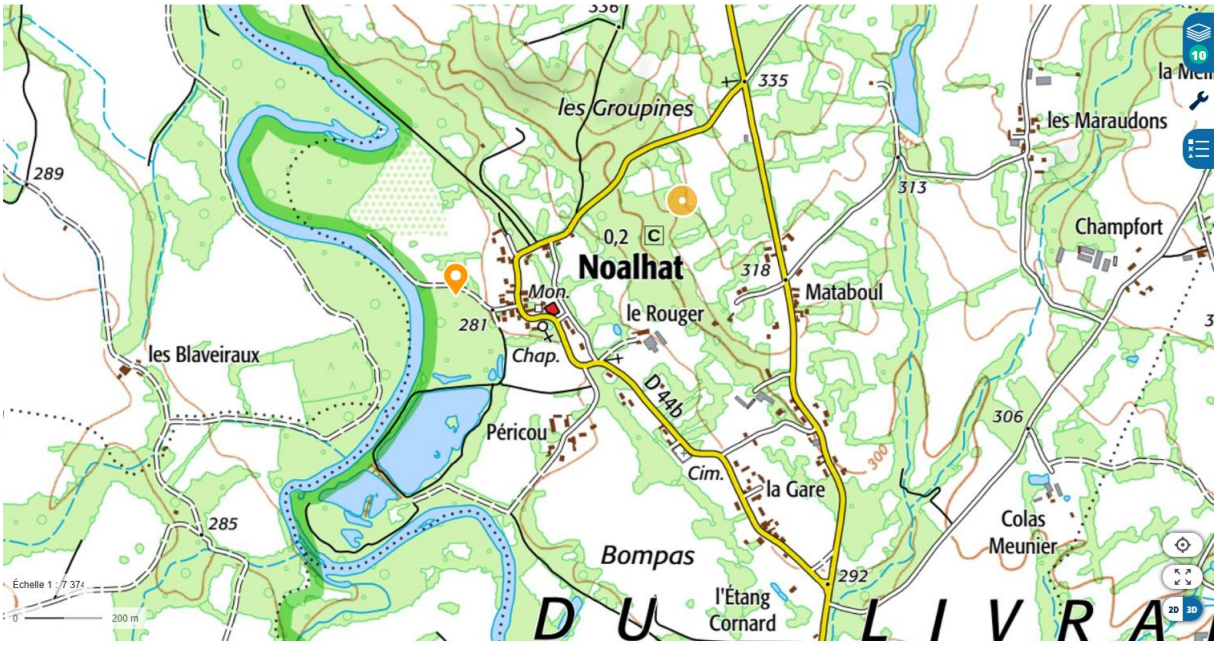
Plan de localisation (à confirmer sur place) :



Points de prélèvement : bras morts à côté de la confluence Dore / Credogne

2- Bras mort de Noalhat **(inclus dans tranche ferme)**

Le site se situe sur la commune de Noalhat (localisation : cf carte ci-dessous)



Il s'agira de réaliser 3 prélèvements :

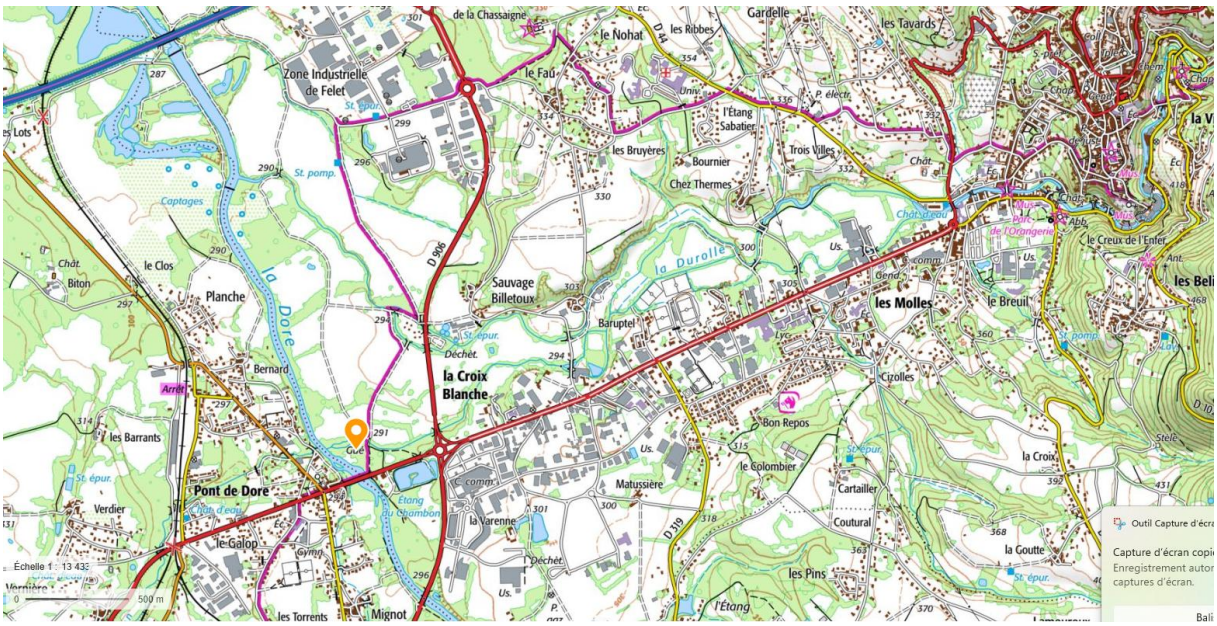
- N°1 : dans les matériaux constitutifs du bouchon sédimentaire aval (sur la hauteur de bourlet par rapport au fond du lit mineur de la Dore)
- N°2 : dans les matériaux à terrasser constitutifs de la berge rive gauche du bras mort sous la terre végétale (prélèvement dans les matériaux constitutifs de la pente du talus)
- N°3 : dans le lit mineur de la Dore (prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)

Plan de localisation (à confirmer sur place) :


N°1
N°2
N°3
0B0678
0B0765
0B0764
0B0670
0B0668
0B0776
0B0499
0B0498
0B0692
0B0830
0B0500
0B0501
AA0017
AA0038
AA0037
AA0016
AA0004
AA0035
AA0034
AA0015

3- <u>Dore et ses berges au niveau de l'Ancien camping de Thiers</u> **<u>(inclus dans tranche optionnelle 1)</u>**

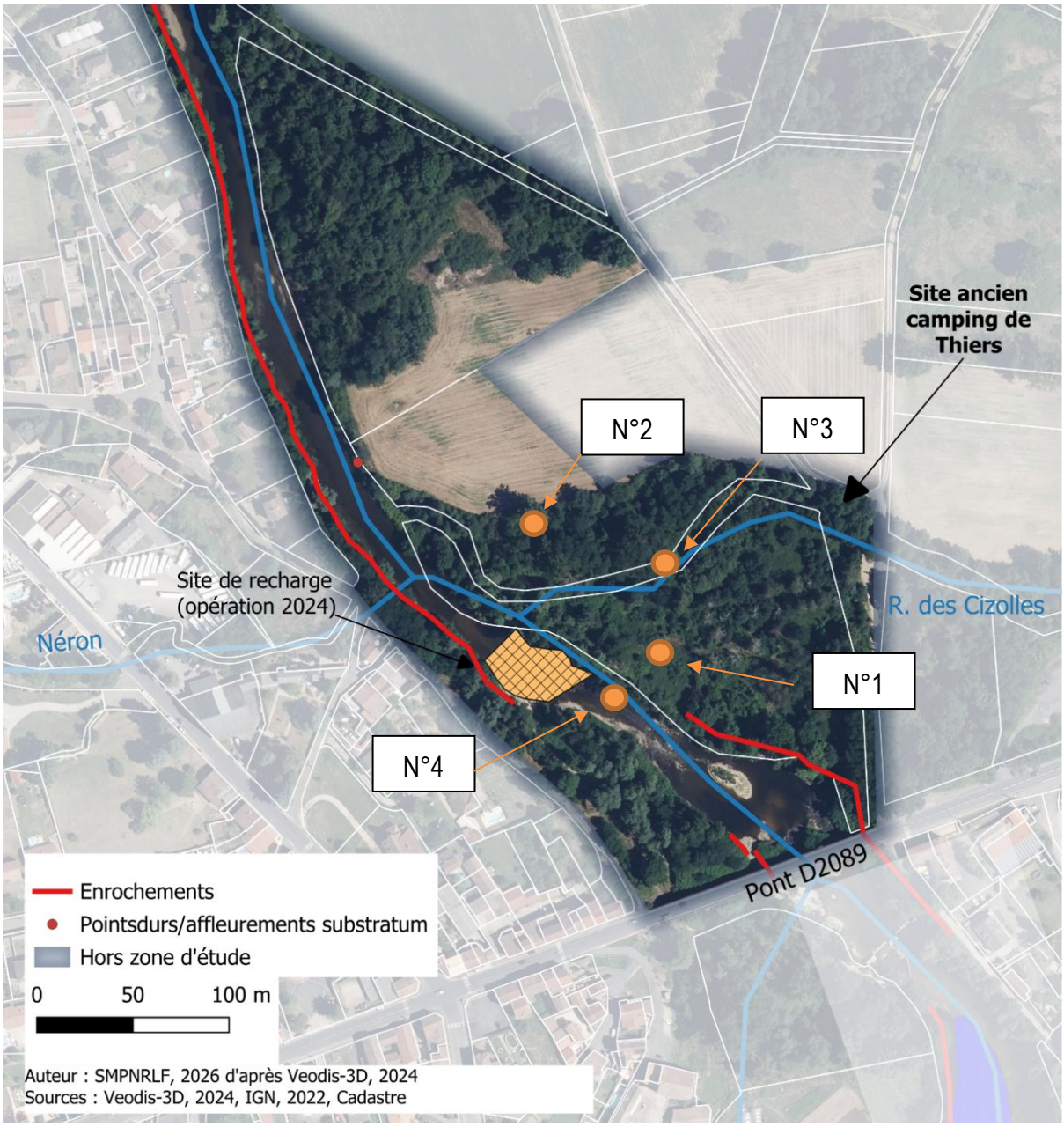
Le site se situe sur la commune de Thiers en aval du pont de la RD2089 (localisation : cf carte ci-dessous).



Il s'agira de réaliser 4 prélèvements :

- <u>N°1 :</u> dans les matériaux à terrasser constitutifs du terrain « Ancien camping » sous la terre végétale (profondeur équivalente à la hauteur des berges : 2,5-3m approximativement)
- <u>N°2</u> dans les matériaux à terrasser constitutifs du terrain en rive droite du ruisseau des Cizolles (parcelle 0211) sous la terre végétale (profondeur équivalente à la hauteur des berges : 2,5-3m approximativement)
- <u>N°3 :</u> dans le lit mineur du ruisseau des Cizolles (prélèvement selon protocole DCE)
- <u>N°4 :</u> dans le lit mineur de la Dore (prélèvement selon protocole DCE)

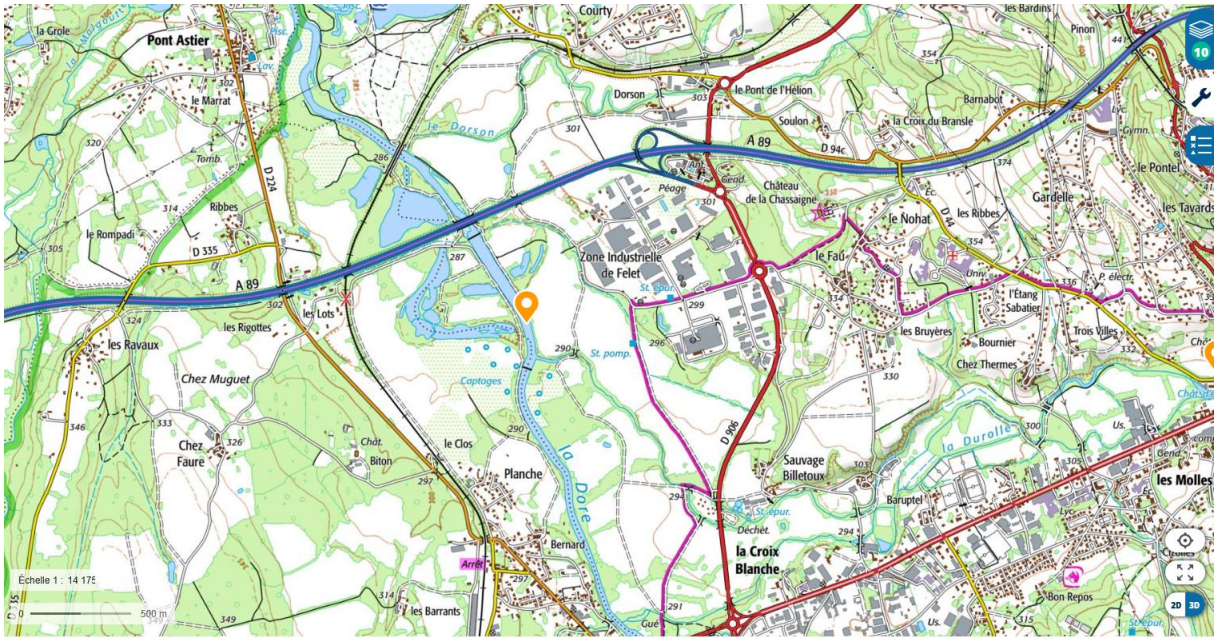
Plan de localisation (à confirmer sur place) :



Points de prélèvement : Dore au niveau de l'ancien camping

4- Dore et ses berges au niveau du seuil du Felet **(inclus dans tranche optionnelle 1 + 1 prélèvement inclus dans tranche optionnelle 2)**

Le site se situe sur la commune de Thiers en amont du viaduc de l'autoroute A89 (localisation : cf. carte ci-après).



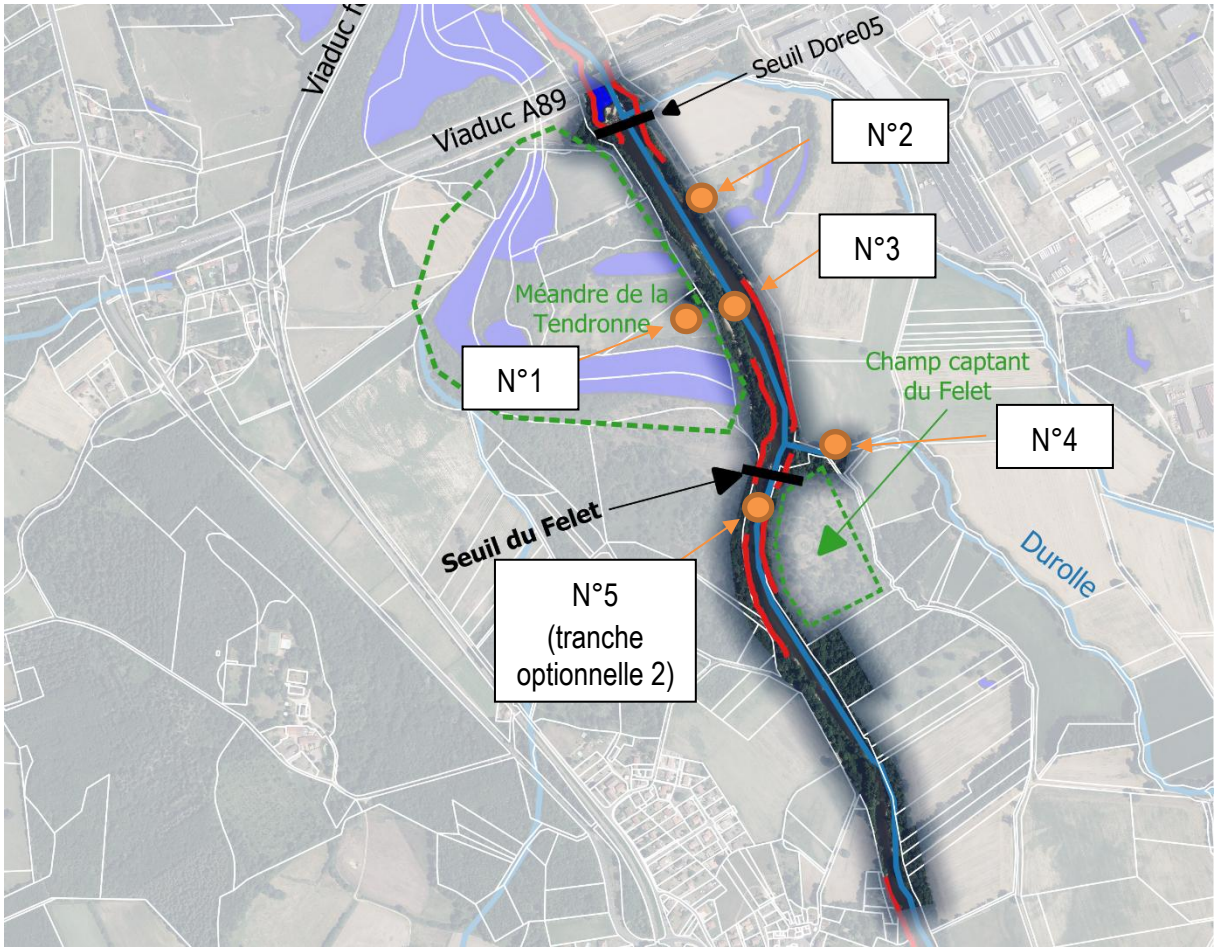
Il s'agira de réaliser 4 prélèvements :

- N°1 : dans les matériaux à terrasser constitutifs du terrain rive gauche « Aval » sous la terre végétale (profondeur équivalente à la hauteur des berges : 2 m environ)
- N°2 dans les matériaux à terrasser constitutifs du terrain rive droite sous la terre végétale (profondeur équivalente à la hauteur des berges : 2 m environ)
- N°3 : dans le lit mineur de la Dore en aval (prélèvement selon protocole DCE)
- N°4 : dans le lit mineur de la Durolle (prélèvement selon protocole DCE)

Et un prélèvement en option

- N°5 : dans le lit mineur de la Dore en amont (prélèvement selon protocole DCE)

Plan de localisation (à confirmer sur place) :



Récapitulatif des points de prélèvements (page suivante)

Site	Points	Profondeur à échantillonner
Tranche ferme		
1- Bras mort à côté de la confluence Dore / Credogne	N°2 : Berge RD	prélèvement dans les matériaux constitutifs de la pente du talus (sous la couche de terre végétale)
	N°3 : Berge RD bis	prélèvement dans les matériaux constitutifs de la pente du talus (sous la couche de terre végétale)
	N°4 : Terrain RD	prélèvement dans les matériaux constitutifs du terrain sous la terre végétale (prélèvement en surface)
	N°5 : Terrain RD bis	prélèvement dans les matériaux constitutifs du terrain sous la terre végétale (prélèvement en surface)
	N°6 : Dore	prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)
2- Bras Mort de Noalhat	N°1 : Bouchon sédimentaire aval	Prélèvement sur la hauteur de bourlet par rapport au fond du lit mineur de la Dore
	N°2 : Berge RG	Prélèvement dans les matériaux constitutifs de la pente du talus (sous la couche de terre végétale)
	N°5 : Dore	Prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)
Sous-total	*8 points d'analyses S1*	
Tranche optionnelle 1		
3- Dore et ses berges au niveau de l'Ancien camping de Thiers	N°1 : Ancien camping de Thiers	Prélèvement sous la terre végétale (profondeur équivalente à la hauteur des berges : 2,5-3m approximativement)
	N°2 : Bord parcelle 0211	Prélèvement sous la terre végétale (profondeur équivalente à la hauteur des berges : 2,5-3m approximativement)
	N°3 : Ruisseau des Cizolles	Prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)
	N° 4 : Dore	Prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)
4- Dore et ses berges au niveau du seuil du Felet	N°1 : terrain rive gauche	Prélèvement profondeur équivalente à la hauteur des berges : 2 m environ
	N°2 : terrain rive droite	Prélèvement profondeur équivalente à la hauteur des berges : 2 m environ
	N°3 : Dore aval	Prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)
	N°6 : Durolle	Prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)
Sous-total	*8 points d'analyses S1*	
Tranche optionnelle 2		
Dore et ses berges au niveau du seuil du Felet	Option : N°5 : Dore amont	Prélèvement selon protocole suivi état des masses d'eau « DCE »)
Sous total :	1 points d'analyses S1	
Total :	16 points d'analyses S1	

Prélèvement à réaliser

Le prestataire proposera pour validation sa date prévisionnelle d'intervention au syndicat mixte du Parc 15 jours avant la date souhaitée afin qu'un agent puisse être présents pour acter sur place la localisation précise des prélèvements à effectuer. Si aucune date commune n'est trouvée dans ces agendas, le prestataire fera le tour des sites avec un agent du Parc avant la date de prélèvement.

Une description et une localisation du point de prélèvement sera réalisée *in situ* par le préleveur.

Les analyses portent sur toute l'épaisseur du sédiment susceptible d'être remobilisé.

Le prestataire se chargera aussi du flaconnage adéquat, de la logistique pour le transport des échantillons jusqu'au laboratoire et la destruction des échantillons.

Pour les prélèvements à réaliser en berge sur l'épaisseur de sédiment, une fosse sera réalisée au préalable à la pelle mécanique par le syndicat mixte du Parc. Ainsi, le prestataire pourra réaliser l'échantillonnage du prélèvement sur toute la hauteur du front de taille.

Analyses à réaliser

Il s'agit de réaliser l'analyse S1 de sédiments, conformément à l'Arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Il est à noter que sur le bassin versant de la Dore, la concentration en Arsenic est naturellement proche du niveau S1 de 30 mg/kg.

Les analyses comprennent à minima les paramètres ci-dessous :

PARAMÈTRES	NIVEAU S1 (mg/kg)
Arsenic	30
Cadmium	2
Chrome	150
Cuivre	100
Mercure	1
Nickel	50
Plomb	100
Zinc	300
PCB totaux	0,68
HAP totaux	22,8

Restitutions des résultats

Les analyses physico-chimiques doivent être présentées sous la forme de tableaux de synthèse des résultats bruts du laboratoire et comparées aux valeurs réglementaires « S1 ».

Les caractéristiques de chaque prélèvement seront aussi précisées ; a minima :

- Coordonnées géographiques du point de prélèvement,
- Epaisseur de sédiments analysés
- Description des matériaux de l'échantillon.

4. Durée du marché :

Le contrat sera conclu pour une durée de 6 mois à compter de la date de notification du marché.
Les tranches optionnelles, si elles sont engagées feront l'objet d'une notification spécifique.

5. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (50%)
2. Pertinence, qualité du matériel et compréhension de la commande (25%)
3. Calendrier de réalisation, délais d'intervention (25%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6. Pièces constitutives du marché

Le présent Acte d'Engagement Simplifié signé.

7. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total de la tranche ferme

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total de la tranche optionnelle 1

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total de la tranche optionnelle 2

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

8. Délais de paiement et intérêts moratoires

Les factures seront payées mensuellement sur présentation d'un relevé de situation selon l'avancement du chantier, sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

9. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **17/12/2026** à **12h00** (Dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

10. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un RIB
- ✓ Un devis détaillant la prestation. La remise d'une note technique explicative n'est pas obligatoire mais sera appréciée si elle apporte des compléments d'informations aux éléments techniques décrits dans le devis détaillé.
- ✓ Le calendrier de réalisation.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le……..

Signature et Cachet de l'entreprise

Le……..

Signature et Cachet
du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez